

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
39
EFFECTIF LEGAL : 39

Certifié affiché à la porte de
la Maison de la
Communauté
Le 07.07.2026
Convocation faite
Le 23.06.2026

Délibération
N°2026-06-112

Débat sur l'élaboration
d'un Pacte de
gouvernance

ARRÊTÉ n° 2025-670 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 06.10.2025

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, et le mardi trente juin à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2026, sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT (à partir du point n°2026-06-111), Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Mme Valérie D'AMARIO, M. Pascal GILLAUD, Mme Liliane PASSEFORT, M. Dominique BERNIER, Mme Magali CAPLET, M. Dominique HAMAIDE, Mme Angélique WAUTOT (à partir du point n°2026-06-115 au point n°2026-06-139), M. Gérard DELATTE, Mmes Jennifer PECHEUX (jusqu'au point n°2026-06-112 puis à partir du point n°2026-06-134), Carole AVRIL, MM. Claude WALLENDORFF, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Olivier DIEUDONNÉ, Mmes Priscillia MAZZA, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, M. Cédric JAGIELSKI, Mme Stéphanie CHACEL, M. Romain ZOLTOWLOS, Mme Carole ARIBI, M. Pierre JANI, MM. Christophe LEONARD, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Albane WASLET, Isabelle COQUET, M. Philippe RAVIART.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (jusqu'au point n°2026-06-110), Mmes Marielle SAXE, Angélique WAUTOT (excusée jusqu'au point n°2026-06-114, pouvoir à M. Gérard DELATTE à partir du point n°2026-06-140), Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Gérard DELATTE à partir du point n°2026-06-113 jusqu'au point n°2026-06-133), M. Raphaël SPYT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Mme Roseline MADDI (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Mme Marion JACQUEMIN (pouvoir à M. Romain ZOLTOWLOS), M. Hacı-Durmus DEMIR.

Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu les articles L.5211-5-1 A, L. 5211-11-2 et L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Entendu M. Jean-Pol DEVRESSE demander si un réel débat sera organisé en amont de ce projet,

Entendu le Président y répondre par l'affirmative et préciser qu'un travail d'élaboration d'un pacte de gouvernance, doublé d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des conseillers communautaires sera proposé dès la rentrée,

Entendu M. Jean-Marie BARREDA évoquer sa rencontre avec le Préfet au sujet du projet de territoire au cours de laquelle ce dernier a mis en avant trois priorités : la sécurisation et la qualité de l'eau (domaines dans lesquels la Communauté est plutôt en avance avec la création des régies), la reconquête des friches industrielles (le travail sur Oxame étant salué) et l'autonomie alimentaire,

Entendu M. Claude WALLENDORFF souligner que le Préfet devrait également faire de la création d'emplois une priorité sur le territoire, rappelant à ce titre la fermeture récente de l'entreprise Tréfinmétaux à FROMELENES et la mise en redressement judiciaire de l'entreprise Aginode à FUMAY,

Entendu M. BARREDA partager ce constat tout en nuancant qu'il convient, avant tout, de veiller à la protection de l'existant,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **prend acte** de ce débat,

* **approuve** l'élaboration d'un pacte de gouvernance articulée autour des 4 volets suivants :

- Volet institutionnel : fonctionnement des instances et des relations avec les Communes en lien avec les compétences et la Conférence des Maires ;
- Volet « territorial » : introduction du futur Projet de Territoire ;
- Volet « financier » : relations financières entre la Communauté et les communes du territoire ;
- Volet « mutualisation » : axes de mutualisation et de coopération entre les services de la Communauté de Communes et ceux des communes du territoire.

Pour extrait conforme

Le Président
Mathieu SONNET



Mathieu SONNET

Mathieu SONNET
2026.07.14 17:10:06 +0200
Ref:11381578-17183920-1-D
Signature numérique
le Président